

- D'une situation d'entre-deux
- Une équipe bénéficie d'une remise en jeu au point de remise en jeu dans sa zone avant à la suite d'une faute antisportive ou disqualifiante
- Après que le ballon a touché l'anneau lors d'un tir manqué, d'un dernier tir de lancer franc, ou lors d'une passe, et que l'équipe qui reprend le contrôle du ballon est la même que celle qui était en contrôle du ballon avant que le ballon touche l'anneau.
- Le chronomètre de jeu indique 2 :00 ou moins dans le dernier quart-temps ou dans chaque prolongation à la suite d'un temps-mort pris par l'équipe qui bénéficie de la possession du ballon pour une remise en jeu en zone arrière et que l'entraîneur de cette équipe décide que le jeu doit reprendre par une remise en jeu pour cette équipe depuis la ligne de remise en jeu en zone avant de cette équipe et que 14 secondes ou plus étaient affichées sur le chronomètre des tirs quand le jeu a été stoppé.

50.5 **Eteint**, après que le ballon devient mort et que le chronomètre de jeu a été arrêté dans n'importe quel **quart-temps ou prolongation** alors qu'il y a un nouveau contrôle du ballon pour l'une ou l'autre des équipes et qu'il reste moins de 14 secondes sur le chronomètre de jeu.

Le signal sonore du chronomètre des tirs n'arrête ni le chronomètre de jeu, ni le jeu, ni ne rend le ballon mort, à moins qu'une équipe soit en contrôle du ballon.